

Un article paru sur GeneaNet et émanant de Geneprovence : cela prouve qu'un curé du XVIII^e était conscient de l'importance de tenir un registre correctement...

lundi 1 octobre 2007

Introduction à la tenue des registres (par le curé de Tavernes[83], 1750)

« Il n'y a rien dans une paroisse de plus précieux, après ce qui contribue directement au salut des âmes, rien qui mérite plus l'attention d'un curé, que les registres. On peut dire qu'ils en sont comme les fondements, soit pour le temporel, soit pour le spirituel, puisque les actes qui y sont contenus, décident souvent et de l'intérêt des familles, et du repos des consciences. Il est donc du devoir d'un curé de conserver avec soin dans leur entier ceux qu'on lui a laissés, et d'insérer dans ceux de son temps les qualifications des personnes et les autres circonstances, dont la connaissance peut être utile ou nécessaire à la postérité ; surtout quand ce sont des personnes dont le nom est fort commun dans sa paroisse, comme l'est dans celle-ci le nom d'Aubert, de Fabre, de Garcin, de Nicolas.

« Mais quelque soin qu'on ait de bien distinguer ces qualifications, il restera toujours dans les registres une grande confusion, sans le secours d'un répertoire, non seulement par l'uniformité des noms de baptême et des familles, mais encore par le rapport éloigné que les actes ont de l'un à l'autre, comme dans les seconds mariages, et les mortuaires des personnes qui les ont contractés. Ce qui cause souvent de l'embarras à un curé, lui fait perdre beaucoup de temps, et l'expose à de grandes méprises ; au lieu qu'ayant tout à la fois devant les yeux par le moyen d'un répertoire les noms des personnes, de leurs ascendants et descendants, les dates de leur baptême, mariage et mortuaire, il n'y a pas tant de danger de confondre une personne avec l'autre.

« Mais autant qu'un répertoire a paru nécessaire pour la commodité du curé et l'avantage des paroissiens, autant a-t-il paru difficile dans l'exécution et si on l'entreprend, c'est plutôt comme un essai, que comme un ouvrage, dans lequel on se flatte de bien réussir. La difficulté ne vient pas tant de la longueur du temps qui traîne toujours après elle l'obscurité, que des actes mêmes, du mauvais caractère dont ils sont écrits, de leur brièveté excessive, de la corruption du langage, du peu de soin que nos anciens ont eu de distinguer par des qualités particulières les personnes qui y sont nommées, et encore plus du manque de quantité d'actes qui pourraient donner quelque éclaircissement pour ceux qui restent. « Toutes ces considérations nous ont déterminé à ne commencer le présent répertoire qu'à l'année 1674, temps auquel on a commencé à se servir du papier timbré, et à tenir les registres en meilleur état, d'autant mieux que les registres plus anciens deviennent d'une année à l'autre moins utiles. On se contente donc de faire ici à l'égard de ces anciens registres quelques remarques qu'on a jugées plus essentielles pour ne pas s'y méprendre, ou pour ne pas chercher inutilement.

« 1. Jusques en 1668 on a écrit les baptêmes, les mariages, et les mortuaires dans des cahiers séparés.

« 2. Le plus ancien qui nous reste des baptêmes, est de 1592 et les actes y sont si mutilés pendant plusieurs années, qu'on n'y fait aucune mention de la mère et quelque fois même du père. On ne s'est pas aperçu qu'il y en manque, excepté peut être quelques uns sur la fin de 1637.

« 3. A l'égard des mariages, on en trouve d'abord deux, célébrés au mois de février 1625, et écrits à la tête du registre des baptêmes. On en trouve encore plusieurs autres depuis le 22 septembre même année jusqu'au 29 avril 1637 insérés dans un cahier des baptêmes avant l'année 1638. Enfin ceux qui ont été célébrés dans cette paroisse depuis le 9 août 1638 jusques au 8 février 1643 sont contenus dans un cahier séparé et joint à celui des mortuaires. Depuis ce temps là on ne trouve plus aucun acte de mariage jusques en 1668, qu'on a commencé

d'écrire tout de suite les baptêmes, mariages, et mortuaires. « 4. Pour ce qui est de ces derniers, ils ne commencent qu'au 25 octobre 1636 et se suivent assez bien jusqu'au 9 avril 1668.

Les nouveaux registres, c'est à dire ceux depuis l'an 1674 quoique mieux suivis, ne sont guère moins défectueux.

« 1. il manque tous les actes du commencement de 1692 jusqu'au 31 mars. Il est aussi à craindre qu'il n'en manque quelques uns depuis le 17 Décembre 1696 jusqu'au 5 janvier 1697. Cette crainte est fondée sur le mortuaire de Geneviève Nicolas du 21 juin même année.

« 2. Les noms y sont très souvent changés, non seulement dans le mortuaire des petits enfants, ce qui arrive ordinairement par la faute de ceux qui sont chargés de leurs funérailles, mais encore dans les autres actes. Souvent quand une personne a deux noms de baptême, on la nomme tantôt par l'un, tantôt par l'autre. Exemple Jean Antoine Fabre marié avec Anne Garcin le 26 nov. 1691 est nommé dans le baptême de ses enfants, tantôt Jean, tantôt Antoine, et tantôt Jean Antoine. Souvent on a changé les noms de famille, v. g. Elisabeth Auvet pour Avon, 1 juin 1687 et 4 sept. 1689. Marguerite Blaque, au lieu de Gaud, 19 juin et 4 juillet 1702, souvent on a substitué au nom de famille un sobriquet, Exemple. Lorraine pour Blesin, 20 et 22 octobre 1686. Catoye pour Guigou, 9 nov. 1693 ou bien le nom de la mère ou de la grand-mère : Martel ou Peiré pour Nicolas, Peiron pour Gaud 5 nov. 1732. Catherine Bayol pour Fabre, parce qu'elle est fille d'une Bayol, 16 sept. 1730, ou bien le nom adjectif pour distinguer les différentes familles, Moricaud ou Bouvet au lieu d'Aubert, 22 mai 1679 (23 avril 1696) 26 juin 1707.

« 3. Quelquefois on a omis les noms du père et de la mère, Exemple dans le mortuaire de Catherine Mandin, 13 Décembre 1689, de Catherine Nicolas, 3 décembre 1690, d'Honorate Aubert 1 juillet 1691. On n'a pas moins négligé d'y marquer l'âge, 24, 27 et 29 juillet 1693, en sort qu'on ne sait point, si les personnes dont il est parlé dans ces actes, sont des adultes ou des petits enfants.

« 4. Mais le plus grand défaut de ces nouveaux registres est d'y avoir omis dans le mortuaire des personnes mariées ou veuves le nom du mari ou de la femme. De quatre de ces mortuaires, à peine y en a t'il un, ou l'on n'ait pas fait cette omission : omission qui laisse dans un grand nombre de cas une obscurité, à travers de laquelle il n'est pas possible de percer. C'est pourquoi on a été longtemps en balance, s'il ne serait pas mieux de marquer ces sortes de mortuaires au jour courant, que de les joindre sans preuve au baptême ou au mortuaire des personnes du même nom : mais on a fait réflexion que cette multiplication de notes, bien loin de dissiper l'obscurité, ne ferait au contraire que l'augmenter. On a donc pris le parti d'y remédier autant qu'il a été possible par la comparaison des autres actes, par l'attention à l'âge, et par l'information qu'on a prise de personnes vivantes. Peut-être qu'avec toutes ces précautions aura t'on encore erré en quelques uns : mais au moins ce sera toujours un avantage de voir dans ce répertoire la note d'un mortuaire de tel et tel nom, sauf de l'attribuer à une autre personne, si on en a de bonnes preuves.

« Pour éviter la confusion qui s'ensuit de la multitude des noms, on a suivi dans ce répertoire deux méthodes différentes, eu égard à deux sortes de personnes, les naturels du pays, et les étrangers. On a compris les premiers sous le nom de leur famille, et les seconds sous celui de leur baptême par lettre alphabétique. On n'a pas pourtant laissé que de mettre au nombre des premiers les étrangers qui sont venus s'établir ici, en marquant autant qu'on a pu, le pays de leur origine ; comme on a mis au nombre des seconds les femmes venues d'ailleurs qui quoique mariées ici, portent un nom, pour ainsi dire, étranger. On a mis aussi dans ce second rang le baptême de plusieurs enfants, qui sont nés ici casuellement, ou dont les parents n'ont fait ici qu'une courte demeure.

« Or comme dans lune et dans l'autre de ces méthodes on a cru devoir marquer tout a la fois et dans une même ligne le baptême, le mariage, et le mortuaire de chaque personne, on a été obligé d'user de beaucoup d'abréviations : abréviations, qu'on distinguera facilement, dès qu'on y fera un peu d'attention. Ainsi on a désigné les noms d'Antoine, de Barthelemy, de François, d'Honoré, par Ant. Barth. Franc. Hon. et ceux de Catherine, Geneviève, Magdelene, Marguerite etc. par Cath. Genev. Magd. Marg. De même on a marqué qu'une personne a été baptisée, par un B. ; mariée, par un gros M. ; qu'elle est morte, par un petit m. Enfin on a abrégé les noms des mois, de janvier par jr, de février par fev., juillet par jt, etc. Par la même raison on a souvent laissé les articles, le, la, de, etc. qui devraient précéder les noms selon l'usage de notre langue.

« A ces avis qu'on a cru nécessaires pour faire usage du présent répertoire, il ne sera pas inutile d'en ajouter encore quelques uns, pour éviter a l'avenir les fautes que nous remarquons dans le passé.

Le 1er est de continuer tous les ans, ou au moins de trois en trois ans ledit répertoire, parce qu'on est mieux en état de marquer exactement les choses, quand elles sont de fraîche datte, que quand il s'est écoulé un grand nombre d'années.

« 2. Il faut empêcher autant qu'on peut, qu'on n'impose plusieurs noms aux enfants qu'on présente a baptiser ; désabuser la dessus les parents, parrains et marraines, et leur faire entendre avec douceur, non seulement que cette multiplicité des noms est sujette dans la suite a de grands inconvénients, mais qu'eux même ne peuvent pas s'accoutumer a nommer les enfants par tous ces différents noms, et les oublient entièrement dans les occasions les plus importantes.

« 3. Il sera a propos de faire lire a tous les Prêtres qui viennent servir cette paroisse, tout ce qui est marqué ci dessus ; afin que sentant combien il importe d'écrire avec exactitude et netteté dans les registres, ils y apportent toute l'attention convenable.

« 4. Il conviendra encore mieux de leur faire lire la liste des noms des familles qui composent cette paroisse, pour éviter l'équivoque a laquelle la ressemblance des noms peut donner lieu, comme ceux d'Aubert, et Robert ; de Ricaud, Richaud, et Rigaud ; de Rougiez, et Rouvier : et non pas écrire Gaus pour Gos (17 février 1746), ce qui peut faire équivoque avec le nom de Gaud ; ni Vallac, pour Verlaque, (5 novembre 1747) ni Dor, pour Dol, (3 oct. 1750) méprises qui n'arrivent que parce que ces noms sont inconnus a un Prêtre nouvellement venu. »